

DEPARTEMENT
DE
HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2012

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil douze, et le onze du mois d'octobre, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

Présents : MM. G. BRUN – PF. ANGELINI - I. BENIGNI – D. BICCHIERAY – E. CECCALDI – P. CECCALDI - A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – M. LUCIANI – F. MARCHETTI – E. MUNIER - JM. NOBILI - M. PARIGGI – R. POIRON - A. SANTINI - F. SEVEON - JM. TEALDI.

Absent(s) : MM. – D.ANDREANI – JP ANSALDI - L. BICCHIERAY – JB CECCALDI - MD CLAVEAU – J. EMMANUELLI - J. LUCIANI – JB. MARIOTTI – E. ORSINI - MT PETRUCCI – JP PINELLI - E. SUZZONI – I. TOMMASINI.

Absent(s) ayant donné procuration : MM. E. MARCELLI à M. PARIGGI - R. SANTELLI à A. SANTINI.

Secrétaire : JM. TEALDI

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------------|---------------|-------------------|
| Afférents au Conseil 33 | | |
| Présents 18 | Absents 13 | Procurations 2 |
| VOTE PUBLIC | | |
| Pour 20 | Contre 0 | Abstentions 0 |

Date de convocation : 03/10/2012

Date d'affichage :

OBJET :

SERVICE GENERAL

CREATION D'UN EMPLOI NON
TITULAIRE

ADJOINT TECHNIQUE
TERRITORIAL 1^{ère} CLASSE

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

Le Président fait part à l'assemblée d'une indisponibilité temporaire d'un chauffeur de la communauté qui ne sera plus en mesure de conduire de véhicules pour une période de 6 mois.

Il s'avère nécessaire, pour assurer la continuité du service public de collecte des ordures ménagères de palier à cette absence en ayant recours à un contrat non titulaire de droit public, en application de l'article 3, 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La condition d'emploi est la suivante :

Emploi non permanent d'une durée maximale de 6 mois.

Grade : Adjoint technique territorial 1^{ère} classe, 4^e échelon (conducteur poids lourds)

Echelle de rémunération : Echelle 4, Indice brut 310, Indice majoré 312

Heures de service hebdomadaire : 35 h

Le Président propose la création de ce poste.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE la création de l'emploi non titulaire énuméré ci-dessus.

Fait et délibéré, le 11 octobre 2012

Pour copie conforme

Le Président

